



Info-Alerte n° 2622 du 27 juillet 2022



L'ÉCONOMISEUR D'ÉLECTRICITÉ DE BIG YIPSYLON

Lors d'un démarchage téléphonique, il vous est proposé de recevoir gratuitement un appareil éco-énergie vous permettant de réduire de 30 % votre facture d'électricité. La valeur de cet économiseur est de 250 € et il vous sera livré dans un délai de deux à quatre semaines. Parallèlement, vous bénéficierez d'une information juridique.

Vous validez par un lien inclus dans un message émanant de info@bigyipsylon.fr le contrat qui vous est proposé.

Le lendemain, vous prenez le temps de lire le message qui vous a été adressé (et que vous avez signé de façon électronique). Surprise : il ne fait aucunement allusion à un économiseur d'électricité, mais évoque « un abonnement de service d'informations juridiques et d'accompagnement administratif » (soit un montant mensuel de 11,90 €). L'envoi du contrat complet est promis sous 24 à 48 heures, et est effectivement communiqué au bout de trois jours !

Le Réseau anti-arnaques a testé la proposition : impossibilité d'ouvrir la pièce jointe contenant le contrat, cinq appels téléphoniques au service clients sans pouvoir obtenir un interlocuteur, et au final une réclamation à l'adresse info@bigyipsylon.fr pour obtenir, non pas des explications, mais une formulation lapidaire confirmant la résiliation du contrat !

Et dire que, sur son site, **BIG YIPSYLON** indique « avoir mis toutes ses compétences et son savoir-faire au service de ses clients » et rappelle son seul objectif : « délivrer le meilleur service commercial » à ses clients.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFCV-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)